



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/912
3 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ÉTABLI EN APPLICATION DES RÉOLUTIONS
1160 (1998) ET 1199 (1998) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions du Conseil de sécurité 1160 (1998) du 31 mars 1998 et 1199 (1998) du 23 septembre 1998. Dans sa résolution 1160 (1998), le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation au Kosovo et de lui fournir une évaluation de la manière dont la République fédérale de Yougoslavie avait respecté, en coopérant d'une manière constructive, les conditions énoncées par le Groupe de contact. Dans sa résolution 1199 (1998), le Conseil m'a en outre prié de lui faire régulièrement rapport, selon qu'il conviendrait, sur mon évaluation du respect de cette résolution par les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et tous les éléments de la communauté albanaise du Kosovo, y compris par le moyen de mes rapports périodiques sur l'application de la résolution 1160 (1998). Le présent rapport porte sur la période qui s'est écoulée depuis mon précédent rapport, daté du 4 septembre 1998, qui avait été établi en application de la résolution 1160 (1998) (S/1998/834).

II. COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ PAR LA RÉOLUTION 1160 (1998)

2. Au 2 octobre 1998, 51 États au total, énumérés dans mes précédents rapports (S/1998/608, S/1998/712 et S/1998/834), de même que la Fédération de Russie et l'Irlande, avaient rendu compte au Comité créé en vertu du paragraphe 9 de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 12 de cette résolution, des mesures qu'ils avaient prises pour donner effet aux interdictions imposées dans la résolution. Dans une note verbale datée du 15 septembre 1998, la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, agissant au nom de l'Union européenne, a transmis au Président du Comité le second rapport spécial de la Mission de surveillance de la Communauté européenne contenant ses observations sur la frontière entre l'Albanie et le Kosovo.

3. Le Conseil de sécurité se souviendra qu'il a adopté, le 21 juillet 1998, la résolution 1186 (1998) dans laquelle il a notamment donné pour mandat à la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) de surveiller la situation dans les zones frontalières et de me présenter des rapports sur les mouvements d'armes illicites et les autres activités interdites par la résolution 1160 (1998). À cet égard, je voudrais me référer au paragraphe 5 de

mon précédent rapport (S/1998/834) et informer le Conseil que je n'ai encore reçu aucune suggestion concernant la mise en place d'un mécanisme de coordination intégré dont la FORDEPRENU ferait partie.

III. LA SITUATION AU KOSOVO

4. Le présent rapport est fondé sur des informations concernant la situation sur le terrain émanant du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Union européenne, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), du Groupe de contact et de divers États Membres. Par ailleurs, mon Représentant spécial pour la protection des enfants en période de conflit armé, M. Olara A. Otunnu, et la Haute Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, qui se sont rendus dans la région du 10 au 12 septembre et du 24 au 29 septembre respectivement, m'ont communiqué leurs conclusions. Au moment de l'élaboration de la version définitive du présent rapport, le Secrétariat a reçu de l'OTAN un rapport factuel sur la situation militaire au Kosovo après l'adoption de la résolution 1199 (1998). Les informations qui y sont fournies figurent dans le présent rapport. Des rapports ont également été reçus de la Mission d'observation diplomatique au Kosovo. Outre les autres informations qu'il m'a communiquées (voir annexe), le Président en exercice de l'OSCE m'a fait savoir que, malgré plusieurs démarches auprès des autorités de la République fédérale de Yougoslavie, celles-ci n'avaient pas modifié leur position à l'égard des requêtes précédemment présentées par l'OSCE, notamment l'acceptation de la mission de Felipe Gonzalez ou de futures missions de l'OSCE, dont une au Kosovo.

Hostilités

5. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, les combats se sont poursuivis sans discontinuer au Kosovo. Les forces de sécurité gouvernementales ont mené des offensives dans les différentes régions du Kosovo, notamment dans celles de Licovac, de Glogovac et de Cicavica. Dans la semaine qui a suivi l'adoption, le 23 septembre 1998, de la résolution 1199 (1998), les forces de sécurité ont en fait intensifié leurs opérations en lançant une autre offensive dans la région de Drenica et dans le triangle Suva Reka-Stimlje-Orocevac. Ces opérations auraient provoqué l'exode de 20 000 autres personnes. Les forces de sécurité serbes ont mené des opérations de moindre envergure dans la région de Prizren. Les affrontements se sont poursuivis les 28 et 29 septembre contrairement à la déclaration faite le 28 septembre par le Premier Ministre serbe, M. Marjanovic, qui a affirmé que les opérations anti-insurrectionnelles étaient achevées et que la paix régnait au Kosovo.

6. Il semblait que les activités militaires diminuaient durant les derniers jours de septembre. On a en effet constaté que des formations puissamment blindées regagnaient leurs casernes. Le 29 septembre, le Ministre fédéral des affaires étrangères, M. Zivadin Jovanovic, m'a assuré que les troupes étaient en train de retourner dans leur base permanente. D'après les informations les plus récentes, les forces militaires se sont retirées des régions de Drenica et Prizren le 1er octobre, et des observateurs ont signalé une réduction de l'activité des forces de sécurité. Toutefois, le Secrétariat continue de recevoir des informations indiquant que la présence armée du Gouvernement demeure importante et que les opérations de la police spéciale se poursuivent.

/...

7. La situation désespérée de la population civile demeure l'aspect le plus préoccupant des hostilités au Kosovo. Je suis particulièrement inquiet de constater que les civils deviennent de plus en plus la principale cible dans ce conflit. Les combats au Kosovo ont provoqué des déplacements massifs de civils, la destruction de nombreux villages et moyens de subsistance ainsi que des traumatismes et un désespoir profonds au sein des populations déplacées. Un grand nombre de villages ont été détruits par des bombardements et des incendies à la suite des opérations menées par les forces gouvernementales fédérales et serbes. On craint que le recours excessif à la force et les opérations des forces de sécurité ne visent à terroriser et à soumettre la population à un châtement collectif destiné à montrer que le prix à payer lorsque l'on veut soutenir les unités paramilitaires albanaises du Kosovo est trop élevé et le sera encore plus à l'avenir. Les forces de sécurité serbes ont exigé le dépôt des armes et, selon des informations, useraient de la terreur et de la violence contre les civils pour les forcer à quitter leurs foyers ou les lieux où ils ont trouvé refuge, le prétexte invoqué étant de les séparer des combattants des unités paramilitaires albanaises du Kosovo. Il est recouru aux tactiques suivantes : bombardements, détentions, menaces de mort, et enfin, ordre de quitter les lieux sans tarder sous peine de représailles. Il y a eu des coupures d'électricité et d'autres services ont été interrompus. Les logements vides ont été incendiés et pillés, les machines agricoles abandonnées détruites et les animaux brûlés dans les étables ou abattus dans les champs. C'est ainsi que des observateurs internationaux ont vu des troupes serbes piller et incendier des habitations dans la région de Suva Reka le 27 septembre.

8. L'ampleur des destructions témoigne sans équivoque d'un recours à la force inconsidéré et démesuré contre les populations civiles. À la mi-septembre, on estimait que de 6 000 à 7 000 bâtiments dans 269 villages avaient été gravement endommagés ou détruits par des bombardements et des incendies volontaires dans les principales zones d'opération des forces serbes. Les renseignements qui m'ont été communiqués de sources sûres ne portaient que sur des villages – et non des villes – dans l'ouest et le centre du Kosovo. Si les destructions observées au cours des deux premières semaines de septembre devaient se poursuivre au même rythme, environ 9 000 habitations au total dans près de 300 localités seraient inhabitables (sans d'énormes travaux de reconstruction) au début du mois de novembre.

Droits de l'homme

9. Je suis indigné par les informations faisant état de massacres de civils au Kosovo, qui rappellent les atrocités commises en Bosnie-Herzégovine. À la suite des informations reçues sur le meurtre de 20 Albanais kosovars déplacés à Gornje Obrinje dans la région centrale de Drenica, le 28 septembre, une équipe de la Mission d'observation diplomatique au Kosovo a pu voir au moins 14 corps, dont certains étaient atrocement mutilés. Il s'agissait pour la plupart d'enfants et de femmes dont les âges allaient de 18 mois à 95 ans. Les autorités serbes ont nié toute participation des forces de police à ces atrocités. Toutefois, d'autres meurtres de civils kosovars ont été signalés, notamment l'exécution sommaire présumée de 12 à 23 hommes (les récits ne concordent pas) dans la région de Golubovac, le 27 septembre. La Mission d'observation diplomatique a procédé à une enquête préliminaire dans le secteur et observé des mares de sang

sur le sol, des outils qui auraient servi à frapper les victimes et des enveloppes d'obus de petit calibre.

10. Si les victimes du conflit sont en grande majorité de souche albanaise, les Serbes du Kosovo souffrent également. Diverses informations ont circulé, faisant état de l'enlèvement et du meurtre de civils serbes et albanais par les unités paramilitaires albanaises du Kosovo. Le village de Zocite, qui naguère était peuplé pour moitié de Serbes et pour moitié d'Albanais kosovars, ne compte plus aujourd'hui que 30 Serbes, et 80 % des maisons ont été incendiées et détruites durant la période de plusieurs mois pendant laquelle le village était contrôlé par des unités paramilitaires albanaises du Kosovo. Des charniers de Serbes ont été découverts à Klecka, Glodjane et Ratis. La Mission d'observation diplomatique au Kosovo a enquêté sur le charnier découvert tout récemment à Glodjane. Les embuscades tendues à des membres des forces de sécurité par les unités paramilitaires albanaises du Kosovo ont entraîné des représailles, non seulement de la part des autorités serbes, mais aussi de civils serbes armés, contre la population innocente.

Situation humanitaire

11. La tendance des déplacements évolue rapidement et est imprévisible du fait que les gens fuient face aux actions et aux menaces réelles ou perçues des forces de sécurité. Même s'il y a eu quelques retours, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que plus de 200 000 personnes demeurent déplacées au Kosovo et environ 80 000 se trouvent dans les pays voisins et d'autres régions de Serbie. Le déplacement perpétuel des opérations menées par les forces de sécurité serbes et l'Armée yougoslave a continué à déraciner de nouveaux groupes de Kosovars et à déstabiliser les efforts humanitaires. Bien que, selon certaines informations, de 30 000 à 50 000 personnes déplacées au Kosovo aient récemment regagné leurs foyers, le nombre total de personnes déplacées est demeuré inchangé en raison des dernières offensives lancées par le Gouvernement. On a indiqué aux observateurs internationaux que les personnes déplacées refusaient de rentrer chez elles par crainte de représailles et qu'un certain nombre d'entre elles avaient été arrêtées par les forces de sécurité sur le chemin du retour.

12. En Albanie, malgré le nombre de réfugiés relativement faible (estimé à environ 20 000), l'impact politique et économique de leur présence se fait nettement sentir. Le sous-développement des infrastructures et l'anarchie auxquels sont en proie certains secteurs augmentent l'impact de l'arrivée des réfugiés. La rigueur de l'hiver et l'insécurité à Bajram Curri ont contraint le HCR à fermer son bureau, où ne demeurent que 2 500 réfugiés. La Haute Commissaire a demandé qu'une décision soit prise rapidement concernant l'attribution de terres et de bâtiments pour assurer un hébergement collectif dans des endroits plus appropriés. Il est toutefois probable que la situation interne en Albanie retarde cette décision, de même que l'adoption de textes législatifs concernant les réfugiés.

13. Avec 45 000 arrivées récentes en provenance du Kosovo, le Monténégro accueille aujourd'hui pratiquement le même nombre de personnes déplacées qu'au paroxysme de la guerre en 1993 – soit environ 12 % de la population. La Haute Commissaire pour les réfugiés a déclaré au Président Djukanovic que, si les

raisons de la fermeture de la frontière avec le Kosovo, annoncée le 11 septembre, étaient compréhensibles, il était urgent qu'il reporte cette décision. Le Président Djukanovic a donné l'assurance que cette mesure serait appliquée avec souplesse, compte tenu des différentes situations, et qu'il n'y aurait plus de renvois forcés de réfugiés au Kosovo ni d'expulsions vers l'Albanie. La Haute Commissaire s'est engagée à fournir un appui supplémentaire aux programmes d'assistance et a souligné que l'appel interorganisations lancé en août 1998 concernant la crise du Kosovo avait reçu un accueil favorable.

14. Environ 7 000 Albanais kosovars ont demandé asile à la Bosnie-Herzégovine et leur nombre continue d'augmenter. Le Gouvernement a finalement adopté une instruction sur le traitement à accorder aux demandeurs d'asile. La difficulté principale consiste maintenant à trouver des structures d'hébergement satisfaisantes, compte tenu du fait que le logement constitue déjà un très grave problème.

15. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, on estime de 3 000 à 5 000 le nombre d'Albanais kosovars dont la présence est directement liée au conflit. Les ressortissants de la République fédérale de Yougoslavie n'ont pas besoin de visa d'entrée pour un séjour de deux mois et le Gouvernement vient de décider de régulariser le statut de ceux dont le séjour a dépassé cette période. Environ 500 personnes ont contacté le HCR et ses partenaires pour leur demander assistance. Un afflux massif est considéré comme improbable mais il n'est pas à exclure.

16. Le Gouvernement affirme qu'environ 100 000 réfugiés ont regagné leurs foyers (des sources indépendantes situent ce chiffre entre 30 000 et 50 000) et s'est engagé à faciliter le processus de retour. Les autorités ont ouvert 12 centres autour du Kosovo, afin de fournir une assistance aux personnes déplacées. Certains de ces centres emploient des Albanais de souche. Il est toutefois indispensable que les autorités serbes modifient immédiatement leur politique, sinon les indicateurs des différents stades du cycle de violence et de répression – par exemple la fin d'une offensive, la fluctuation du nombre de personnes affectées, déplacées, sans abri ou rapatriées – n'auront de valeur qu'à court terme. Les mesures et les méthodes actuellement appliquées par les autorités provoquent nécessairement des déplacements massifs et répétés et suscitent une crainte justifiée de mauvais traitements par les forces de sécurité lors du retour. De nombreuses personnes déplacées auraient été empêchées de regagner leurs foyers et contraintes d'aller s'installer ailleurs. Divers rapports font état de détentions et d'arrestations d'hommes valides et on est sans nouvelles de certains d'entre eux. De tels agissements, auxquels s'ajoutent les informations sur les atrocités commises contre des civils, suscitent la crainte parmi de nombreuses personnes déplacées, les empêchant de regagner leurs foyers. L'absence de sécurité suffisante demeure donc le principal obstacle au retour.

17. Avec l'arrivée de l'hiver dans quelques semaines seulement, la question du retour des personnes déplacées et des réfugiés demeure l'un des problèmes les plus urgents. Environ 50 000 personnes déplacées sont actuellement sans abri et n'ont accès à aucun réseau de soutien; elles sont mal préparées pour affronter la rigueur de l'hiver qui peut arriver dès le mois prochain. Toute stratégie humanitaire devrait avoir pour objectif prioritaire de fournir une assistance à

ces personnes. Les enfants et les personnes âgées risquent de mourir de froid s'ils restent où ils sont actuellement pendant l'hiver, en particulier ceux qui se sont réfugiés dans la montagne.

18. Tandis que l'accent est mis principalement sur les besoins immédiats, tels que le retour des personnes déplacées et l'octroi d'une aide d'urgence à ceux qui vivent toujours dans la nature, il n'en reste pas moins nécessaire de prêter attention à des questions humanitaires plus vastes. Étant donné que la plupart des personnes déplacées au Kosovo habitent dans des familles, une assistance doit être fournie à un secteur beaucoup plus large de la population. Les familles qui accueillent la plupart des déplacés commencent à voir fondre leurs stocks de vivres personnels. Il importe donc également, en plus d'aider les familles locales, de lever le blocus non officiel du Kosovo imposé par les autorités serbes.

19. Le Gouvernement a lancé un appel aux personnes déplacées pour les encourager à revenir. Toutefois, après six mois d'hostilités, de simples déclarations ne semblent pas suffire pour qu'elles regagnent leurs foyers. Il faut amener le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie à assumer toute sa responsabilité pour ce qui est de garantir la sécurité des rapatriés et de punir les responsables des exactions et destructions antérieures.

20. Je me félicite des bonnes intentions exprimées dans les conclusions de l'Assemblée nationale de la République de Serbie, adoptées le 28 septembre, en ce qui concerne la solution rapide de tous les problèmes humanitaires au Kosovo, y compris la reconstruction des habitations endommagées, l'adoption de mesures concrètes pour les soins de santé et le retour à la normale de l'activité économique et du ravitaillement. L'Assemblée nationale a également indiqué que le Gouvernement serbe continuerait de coopérer pleinement avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le HCR essentiellement en vue de réduire le plus possible les problèmes humanitaires et de les éliminer sans tarder grâce à des efforts conjoints et concertés, et qu'il veillerait à ce que les organismes humanitaires puissent librement mener leurs activités. Je souhaite vivement qu'il soit donné suite à ces assurances de la manière la plus rapide et la plus efficace.

21. La Haute Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a instamment demandé au Président Milosevic de mettre fin aux violences contre la population civile, à la destruction et au pillage des biens abandonnés et à la détention d'hommes valides choisis au hasard. Elle a souligné l'importance de mesures de confiance telles que l'amnistie, la réduction de la présence d'une force de sécurité hautement visible et intimidante, l'arrêt du blocus commercial de facto imposé au Kosovo et le rétablissement des services essentiels. Toutefois, même ces mesures auraient peu d'effet sans qu'il se produise un réel changement d'opinion et d'attitude.

Action humanitaire

22. La capacité opérationnelle a sensiblement augmenté et la coordination est satisfaisante sur le terrain. Le HCR a renforcé ses moyens de même que sa présence afin d'assumer efficacement ses responsabilités de chef de file. Il est particulièrement important d'assurer la coordination avec les organisations

non gouvernementales qui sont ses partenaires, avec le CICR et avec la Mission d'observation diplomatique au Kosovo. Le HCR dispose d'un fonctionnaire qui assure à plein temps la liaison avec la Mission d'observation.

23. Il n'est pas moins important d'assurer la coordination avec les autorités provinciales et locales et avec les représentants de la communauté albanaise du Kosovo. La Haute Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a déclaré au Président Milosevic que les bénéficiaires devaient avoir confiance dans l'acheminement de l'aide humanitaire et que des organismes tels que la Société de Mère Theresa devaient jouer un rôle essentiel.

24. Bien que les organismes d'aide aient sensiblement élargi leurs opérations au Kosovo, ils n'ont pu répondre à tous les besoins en raison des restrictions qui leur sont imposées. Les forces de sécurité ont continué de retarder les convois de secours aux populations nécessiteuses jusqu'à ce qu'elles aient jugé "sûre" la zone de destination; elles ont soumis à un pilonnage prolongé des objectifs proches de groupes importants de personnes déplacées et elles se sont conduites à l'égard de celles-ci avec une dureté extrême. Tandis que la liberté générale de mouvement des organismes humanitaires et des observateurs internationaux s'est améliorée, tel n'est pas le cas pour les personnes déplacées et parfois pour les journalistes. De plus, la poursuite des combats et des opérations de sécurité dans la région ont entravé les mouvements des observateurs et l'acheminement de l'aide humanitaire. Il est indispensable que les organisations non gouvernementales obtiennent d'urgence les facilités d'accès et les autorisations voulues pour livrer les fournitures humanitaires. À ce jour, elles n'ont pas été autorisées à communiquer par radio, ce qui a nui à la coordination des opérations de sauvetage et à la sécurité individuelle.

25. Il a été signalé que la République fédérale de Yougoslavie avait entrepris de déployer systématiquement des mines terrestres antipersonnel et antichar dans les zones limitrophes de l'Albanie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Dans les zones de combat au sein du Kosovo lui-même, on n'a cependant signalé jusqu'ici que des cas isolés d'utilisation de mines antipersonnel. Toutefois, un véhicule de la Mission d'observation diplomatique au Kosovo a récemment heurté une mine et, le 1er octobre, un véhicule du CICR est passé sur une mine antichar dans le même secteur. Étant donné que la pose de mines terrestres risque de devenir systématique, il pourrait être nécessaire de déployer rapidement une équipe du Service de l'action antimines de l'ONU, qui devrait être autorisée à évaluer la situation concernant les mines dans les zones de conflit. Cette mesure sera fondamentale pour le retour des personnes déplacées et aidera également à assurer la liberté et la sécurité de mouvement du personnel humanitaire et des observateurs internationaux.

Règlement politique

26. Il est nécessaire de créer un climat propice au processus de négociation d'un règlement politique de la crise du Kosovo. Je salue à cet égard les efforts de la communauté internationale visant à parvenir à une solution politique du problème, et j'appuie les démarches du Groupe de contact, et en particulier de l'Ambassadeur Christopher Hill, qui cherche à négocier un règlement politique entre les autorités serbes et les dirigeants albanais kosovars, dont M. Rugova reste la personnalité la plus importante bien que son

rôle soit contesté par l'opposition albanaise et les unités paramilitaires albanaises du Kosovo. À l'issue de l'examen de la question lors de la réunion du Groupe de contact à Londres, le 2 octobre, le Président m'a communiqué ses conclusions :

"Le Groupe de contact est uni et entend le rester. Nous nous attendons à ce que la résolution 1199 du Conseil de sécurité soit intégralement et immédiatement appliquée. Tel n'a pas été le cas jusqu'ici.

Nous avons entendu un rapport sur les travaux du médiateur des États-Unis, l'Ambassadeur Hill, au sujet des négociations. Nous avons approuvé un document révisé dont seront maintenant saisies les parties au nom du Groupe de contact.

Nous sommes unanimes à condamner ce qui se passe sur le terrain et à appuyer les efforts humanitaires.

Nous avons tous conclu que le temps pressait."

27. J'appuie les conclusions du Président et estime qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un dialogue direct à la recherche d'un règlement mutuellement acceptable dans l'intérêt de toute la population du Kosovo et de la République fédérale de Yougoslavie. La politique répressive actuelle n'a pas de conséquences uniquement pour la situation humanitaire immédiate : elle exerce aussi un effet négatif direct et important sur les perspectives d'une solution politique juste et durable. Même lorsque Belgrade adoptera une attitude fondamentalement nouvelle, il restera à accomplir une tâche énorme, celle qui consiste à réparer les dégâts très profonds de ces dernières années et plus particulièrement de ces derniers mois.

IV. OBSERVATIONS

28. Ces dernières semaines, la communauté internationale a été le témoin d'effroyables atrocités au Kosovo, qui rappelaient le passé récent dans d'autres régions des Balkans. Les informations à ce sujet ont été confirmées par les rapports de la Mission d'observation diplomatique au Kosovo et d'autres sources sûres. Je réitère ma condamnation totale de ces tueries et destructions gratuites. Il ne fait pratiquement aucun doute que la grande majorité de ces actes ont été commis par les forces de sécurité au Kosovo, agissant sous l'autorité de la République fédérale de Yougoslavie. Mais des unités paramilitaires albanaises kosovars ont également mené des attaques armées, et il y a de bonnes raisons de croire qu'elles aussi ont commis des atrocités. Il faut que tous ceux qui sont impliqués dans les tueries et dans les mauvais traitements infligés aux civils ainsi que dans la destruction de biens soient traduits en justice. Une enquête approfondie doit être menée, sous contrôle international efficace ou avec une participation internationale, sur toutes les atrocités et violations des droits de l'homme qui ont été signalées.

29. Le Conseil de sécurité a réaffirmé l'attachement de tous les États Membres à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. Les autorités de la République fédérale de Yougoslavie ont le

droit inhérent, de même que le devoir, de maintenir l'ordre et la sécurité et de réagir face à des actes violents de provocation. Toutefois, ceci ne saurait en aucune façon justifier la terreur systématique infligée aux civils ces derniers jours et semaines. Les forces de sécurité ont le devoir d'accorder une protection égale à tous les citoyens, et non de les intimider ou de les massacrer. Il faut également que, comme le Conseil de sécurité l'a demandé, il soit mis fin aux actes de terrorisme, y compris les prises d'otages par des éléments albanais kosovars.

30. Si l'état de choses actuel persiste, des milliers de personnes risquent de trouver la mort cet hiver. Dans mes déclarations précédentes sur la situation au Kosovo, j'ai souligné ce danger à maintes reprises et demandé instamment à la communauté internationale de prendre d'urgence des mesures pour prévenir une catastrophe humanitaire. Les possibilités d'asile en dehors du Kosovo sont de plus en plus limitées, et une grande partie des abris disponibles sont manifestement inadéquats pour l'hiver. Il faut créer des conditions qui permettent le retour d'un grand nombre de personnes déplacées. Ceci nécessite un changement radical de politique et de comportement et la mise en place de mesures de confiance – telles que le retrait des unités de police, une déclaration d'amnistie et la libération de prisonniers. Les autorités de la République fédérale de Yougoslavie affirment que ces mesures ont déjà été prises. D'après les rapports qui nous viennent du terrain, le retrait des forces de police paraît jusqu'ici limité, et il semblerait que la peur qui a conduit les civils à s'enfuir ne se soit pas dissipée. Pour toutes les personnes déplacées, la priorité fondamentale est le rétablissement de la sécurité. Le Gouvernement doit mettre fin aux abus commis par la police et donner à ses membres l'ordre de respecter les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Il faudra également redoubler d'efforts pour faciliter l'accès à ceux qui ont été faits prisonniers par les autorités et obtenir la libération des otages pris par les Albanais kosovars ou des informations à leur sujet.

31. J'espère sincèrement que les négociations entre la République fédérale de Yougoslavie et les dirigeants albanais kosovars reprendront sans tarder et déboucheront rapidement sur des accords, et qu'elles auront pour effet de rétablir la confiance indispensable au retour et à la réinstallation de tous ceux que la peur a conduit à quitter leur foyer. Ces accords pourraient également envisager des mesures de plus grande portée, voire des réformes institutionnelles, pour répondre aux besoins à long terme. Si l'on veut que la communauté internationale joue un rôle en facilitant leur mise en oeuvre, il faudra procéder à une évaluation adéquate des besoins qui tiennent compte à la fois des besoins humanitaires et des besoins en matière de remise en état et de reconstruction. Il faut mener à bien la planification opérationnelle nécessaire, et prévoir notamment une division appropriée du travail et des mécanismes efficaces de mise en oeuvre et de coordination. Je voudrais exprimer l'espoir que tous ceux qui participeront aux négociations garderont ces considérations à l'esprit. Il serait à mon avis utile, à cet égard, que les acteurs internationaux engagent des consultations pour se préparer à faire face à la tâche qui les attend, sans nécessairement attendre que les accords soient conclus. L'ONU est prête à jouer un rôle actif dans ces consultations.

32. J'estime qu'il est urgent d'agir sur plusieurs fronts. Il faut mettre fin à la violence de tous les côtés. Il faut assurer un accès sans entrave aux organismes à vocation humanitaire. Il faut créer des conditions qui permettent aux réfugiés et aux personnes déplacées de regagner leurs foyers sans avoir à craindre de devoir faire face à des actes de harcèlement ou à pis encore. Il est indispensable de renforcer la présence internationale et d'accroître son efficacité. Il serait en particulier utile, dans l'immédiat, de déployer la totalité des effectifs de la Mission d'observation diplomatique au Kosovo et de renforcer la présence d'observateurs chargés de veiller au respect des droits de l'homme. Il sera également essentiel de coordonner aussi étroitement que possible les efforts menés par la communauté internationale dans les domaines politique et humanitaire et les autres domaines. Une vaste gamme d'options pourrait être envisagée à cet égard.

33. Dans le présent rapport, comme dans les rapports précédents publiés en application de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, j'ai dû me fonder dans une large mesure sur des informations et des analyses émanant de sources extérieures aux Nations Unies, auxquelles je suis reconnaissant de leurs contributions qui sont convaincantes et qui sont prises en compte dans le corps du rapport. Contrairement toutefois à ce qui se passe pour les rapports présentés au Conseil sur des missions ou des opérations dans le cadre desquelles l'ONU a une présence politique directe sur le terrain, je ne dispose pas, dans le cas présent, des moyens nécessaires pour fournir une évaluation indépendante du respect de la résolution 1199 (1998) du Conseil de sécurité, comme le Conseil l'a demandé au paragraphe 15 de cette résolution, sauf en ce qui concerne la situation humanitaire. C'est pourquoi le Conseil voudra peut-être tirer ses propres conclusions sur la question en se fondant sur le présent rapport. Comme il l'a affirmé dans sa résolution 1199 (1998), la détérioration de la situation au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Il est largement reconnu par les membres de la communauté internationale que la crise humanitaire est une conséquence de ce qui est fondamentalement un problème politique, qui appelle une solution politique d'ensemble issue d'un règlement négocié.

34. Je partage pleinement le sentiment d'indignation et d'horreur suscité par les événements qui se sont produits au Kosovo, mais il faut que la communauté internationale ne perde jamais de vue la nécessité ultime d'une solution politique d'ensemble. Sinon, nous ne ferons que traiter les symptômes du problème et non ses causes.

ANNEXE

Informations sur la situation au Kosovo et les mesures prises
par l'OSCE, présentées en application des paragraphes 13 et 16
de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité

Situation générale

La période qui s'est écoulée depuis le précédent rapport (S/1998/834/Add.1) a été marquée par une diminution des opérations militaires après l'offensive lancée par les forces serbes au mois d'août contre des groupes armés d'Albanais kosovars.

Pendant la seconde quinzaine du mois d'août, on n'a observé qu'une activité militaire limitée. Toutefois, des fouilles systématiques des maisons ont été effectuées et le nombre d'accidents dus à des mines a augmenté. Pendant la première semaine de septembre, la partie du Kosovo qui jouxte le nord-est de l'Albanie a été relativement calme, mais on a observé une poursuite des combats en direction du sud, à la périphérie de Djakovica et dans les villages voisins. Au mois de septembre, les forces yougoslaves ont continué à pilonner les villages pour enrayer toute résistance, des maisons ont continué à être incendiées dans la zone au sud de Prizren et des opérations militaires ont commencé dans la zone d'Orahovac; parties de Zrze-Orahovac, elles se sont déplacées vers l'ouest.

À la fin du mois d'août, les combattants de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) ont reconnu qu'à cause des graves revers qu'ils avaient essuyés et de l'insuccès de la tactique utilisée jusqu'alors, ils allaient désormais lancer des opérations éclair. Des vues identiques ont été exposées par Adem Demaci, chef du Parti parlementaire du Kosovo, qui vient d'être nommé représentant politique de l'ALK. À la fin du mois d'août, il a déclaré aux médias que l'ALK allait adopter une tactique classique de guérilla dirigée contre des objectifs yougoslaves, après avoir perdu du terrain lors de la récente offensive serbe.

Au début du mois de septembre, l'Ambassadeur des États-Unis dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et médiateur, M. Christopher Hill, a annoncé qu'un accord-cadre sur l'avenir du Kosovo avait été réalisé entre les Albanais kosovars et les autorités de Belgrade. L'accord, qui prend appui sur les différentes solutions esquissées dans le document du Groupe de contact, prévoit une période de stabilisation et de normalisation de trois ans pour permettre le rétablissement des institutions démocratiques. Il a été également convenu que des pourparlers indirects se poursuivraient, en dépit de l'insuccès auquel ils ont été voués jusqu'ici.

Toutefois, on ne sait toujours pas qui les Albanais kosovars signataires de cet accord représentent au juste. On n'est pas parvenu jusqu'ici à convaincre le Mouvement démocratique albanais (LDS) – parti créé à la fin de juin 1998 et dirigé par M. Rexhep Qosja, un ancien allié de Rugova – de participer aux négociations. En outre, le représentant politique de l'ALK, M. Demaci, voit dans tout accord temporaire une capitulation et a juré de continuer le combat. Toutefois, le fait que certains rapatriés ont remis leurs armes aux forces serbes est considéré comme une indication que des secteurs de la population

/...

albanaise sont prêts à accepter n'importe quel accord politique intérimaire qui serait réalisé.

À cet égard, on note de plus en plus de signes de dissension entre les groupes de combattants albanais. Étant donné ces désaccords dans les rangs des Albanais kosovars, la question de savoir qui au juste les représente n'est pas près d'être résolue, et les perspectives d'un cessez-le-feu décrété par l'ALK et les autorités serbes semblent actuellement éloignées.

Activités de surveillance au Kosovo

La Mission d'observation diplomatique au Kosovo a poursuivi ses activités malgré l'hostilité croissante que lui manifestent les forces de sécurité serbes et l'ALK. La Mission comprend plusieurs dizaines de personnes représentant les États membres de l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Canada. Elle effectue chaque semaine de 50 à 60 missions et présente un rapport qui est ensuite approuvé à Belgrade par les ambassadeurs des États membres du Groupe de contact (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, France, Italie, Allemagne, Fédération de Russie et États-Unis d'Amérique), de l'Autriche (présidence de l'Union européenne) et de la Pologne [présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)].

Indépendamment de ces missions, des représentants des ambassades accréditées à Belgrade se sont rendus régulièrement au Kosovo. Par ailleurs, des hommes politiques et des diplomates en visite en République fédérale de Yougoslavie sont également allés au Kosovo.

Situation de la population civile

Les combats ont contraint plus de 200 000 personnes à fuir leur domicile. La situation est aggravée par la destruction de très nombreuses maisons, la pénurie alimentaire et le risque d'épidémie. La menace d'une catastrophe humanitaire est de plus en plus réelle. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un grand nombre de personnes déplacées (il y en aurait 50 000) vivent aujourd'hui dans la nature au Kosovo. Beaucoup d'autres vivent dans des conditions atroces car des villages entiers ont été détruits, le bétail a été abattu et les champs ont été brûlés.

On a beaucoup insisté récemment sur le retour des personnes déplacées, mais le processus est entravé par le degré de destruction qu'ont connu certains villages; quant à celles qui peuvent rentrer dans des zones relativement épargnées, le problème essentiel concerne la sécurité. La présence des forces de sécurité serbes dans bien des secteurs continue d'alimenter un sentiment d'insécurité chez les personnes qui souhaitent rentrer chez elles.

Plusieurs cas de détention à grande échelle ont été signalés : la police, appuyée par des véhicules blindés, a à diverses reprises séparé des femmes, des enfants et des personnes âgées des hommes en âge de combattre soupçonnés d'être des guérilleros séparatistes et les a emmenés dans des lieux de détention pour interrogatoire.

Analyse des risques de retombées du conflit du Kosovo

Au 1er septembre, le HCR signalait la présence en Albanie de 14 000 réfugiés, dont 7 000 dans le district de Tropoja et le reste dans d'autres parties du pays. Il est toutefois difficile d'obtenir des statistiques fiables en raison de la fluidité de la situation. De sources albanaises, environ 7 500 réfugiés enregistrés se trouveraient dans la région de Bajram Curri et 7 500 dans le centre de l'Albanie, en particulier dans la région de Durrës. Sur un total de 15 000 personnes (6 100 familles), un millier est hébergé dans des installations fournies par le Gouvernement, les autres ayant été accueillis par des familles locales.

Le contrôle plus serré de la frontière par les forces de la République fédérale de Yougoslavie a relativement réduit, durant l'été, les arrivées de réfugiés dans les districts de Tropoja et de Has. Les mesures prises à cet égard ont consisté à établir un cordon sanitaire le long de la frontière à l'ouest de Djakovica (routes Deçane-Ponoševac-Djakovica et Deçane-Skrivljan-Djakovica), à renforcer les contrôles exercés par les autorités de la République fédérale de Yougoslavie sur les routes franchissant les montagnes et à poser des mines. Dans ces conditions, les réfugiés ont dû trouver des itinéraires plus difficiles pour éviter d'être repérés et nombre d'entre eux ont essayé d'entrer en Albanie par le Monténégro. Il a été estimé qu'à la fin d'août, de 100 à 120 réfugiés par jour pénétraient dans la zone de Shkodër-Koplik par le Monténégro. Durant les deux premières semaines de septembre, le nombre de réfugiés franchissant la frontière albanaise n'a pas cessé de croître, ce qui indique que des points de passage sûrs ont été ouverts.

L'empressement avec lequel la population locale a hébergé la grande majorité des réfugiés, essentiellement les personnes âgées, les femmes et les enfants, a largement permis d'absorber immédiatement les arrivées massives. Toutefois, celles-ci ont créé de nouveaux problèmes pour la population albanaise locale qui vit déjà dans des conditions économiques et sociales difficiles, voire pénibles. À l'examen des faits, il semble que les capacités d'absorption soient épuisées. Il est par conséquent important d'établir des abris appropriés, de préférence dans d'autres parties de l'Albanie, afin de répondre aux besoins actuels et en prévision de l'hiver.

À cet égard, la question des réfugiés du Kosovo a été examinée au Parlement albanais durant la première semaine de septembre et les commissions parlementaires ont sévèrement critiqué le Gouvernement pour ne pas avoir pris de mesures afin d'accueillir les réfugiés du Kosovo, en particulier à l'approche de l'hiver.

Selon les derniers chiffres disponibles, le nombre de réfugiés au Monténégro (640 000 habitants) dépasse 45 000, auquel il faut ajouter les 30 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine et de Croatie. Les autorités de Podgorica ont commencé à organiser le transport de quelque 3 000 réfugiés kosovars en Albanie par le point de franchissement non officiel de la frontière à Vrmos, à environ 3 kilomètres de Plav (sud-est du Monténégro).

De nombreux incidents entre des unités de l'ALK, l'armée de la République fédérale yougoslave et la police serbe ont été signalés dans les zones

frontalières. On a enregistré de nombreuses tentatives de franchissement illégal de la frontière par des Albanais armés. La République fédérale de Yougoslavie et l'Albanie se sont mutuellement accusées d'avoir causé des incidents à la frontière et d'avoir tiré chacune sur le territoire de l'autre.

Mesures prises par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 18 août 1998, dans une lettre adressée à M. Jovanovic, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, le Représentant de l'OSCE chargé de la liberté des médias, M. Duve, s'est déclaré préoccupé par le fait que les facilités d'accès nécessaires ont été dans de nombreux cas refusées à des journalistes étrangers qui avaient l'intention de couvrir les événements en République fédérale de Yougoslavie, refus qui sont considérés comme constituant des incidents graves et non conformes aux principes et aux engagements de l'OSCE. Le 27 août, M. Duve a rappelé au Conseil permanent de l'OSCE les lettres envoyées au Ministre yougoslave des affaires étrangères et a instamment demandé aux autorités de Belgrade de ne pas entraver l'accès des médias qui couvrent l'actualité dans le pays, en particulier au Kosovo.

Le 3 septembre 1998, l'Ambassadeur Hill a évalué, à l'intention du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne, la situation actuelle dans la région en s'étendant sur les perspectives de règlement négocié de la crise au Kosovo. Il a bien précisé qu'il devait être mis fin à la violence et qu'il ne saurait y avoir qu'une solution pacifique aux problèmes du Kosovo, tout en soulignant également que la poursuite de la violence ne devrait pas freiner la recherche de solutions politiques et que l'action diplomatique ne pouvait attendre un cessez-le-feu.

Au sujet des négociations politiques, l'Ambassadeur Hill a informé le Conseil permanent qu'une nouvelle équipe de négociation albanaise, composée de participants albanais modérés et d'autres plus radicaux, était parvenue à un accord fondé sur les options énoncées dans le document du Groupe de contact. Cet accord envisage une période de stabilisation et de normalisation de trois ans devant permettre de rétablir les institutions démocratiques, après quoi de nouvelles approches pourraient être envisagées. M. Hill a souligné l'importance cruciale de la présence internationale au Kosovo durant la période de mise en oeuvre et du rôle que l'OSCE devait jouer dans la région.

Dans l'allocution qu'elle a prononcée le même jour au Conseil permanent, la secrétaire d'État américaine Madeleine Albright a déclaré à ce sujet qu'elle prévoyait un rôle spécial pour l'OSCE dans l'éventualité d'un règlement négocié du conflit du Kosovo, en particulier dans le domaine des élections.

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts visant à suivre la situation aux frontières de l'Albanie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine avec la République fédérale de Yougoslavie, le Conseil permanent de l'OSCE a approuvé, le 10 septembre, une rallonge budgétaire pour continuer à renforcer la présence de l'OSCE en Albanie et sa mission de suivi des retombées du conflit à Skopje.
